Pourquoi les vieux travailleurs VOTERONT "NON"

Un article de Waldeck ROCHET

LES vieux travailleurs sont mécontents parce que dans la dernière période leur sort s'est aggravé sensiblement.

En 18 mois, le coût de la vie a augmenté de 20 à 25 %, ce qui a réduit d'autant le pouvoir d'achat des pensions et des allocations vieillesse qui étaient déjà notoirement insuffisantes.

A quelques jours du référendum, de Gaulle a publié une ordonnance majorant l'allocation supplémentaire de 5 %.

Comme cette majoration ne s'applique qu'à l'allocation servie par le « Fonds national de solidarité » — et non aux pensions et allocations servies par les différentes caisses vieillesse — cela représente exactement 4 fr. 30 par jour.

Si de Gaulle croit pouvoir piper les voix des vieux travailleurs par cette misérable aumône, il se trompe lourdement.

Les vieux travailleurs, qui sont les premières victimes de la politique de vie chère pratiquée par le gouvernement de Gaulle, veulent autre chose.

LORS de son congrès national de juin dernier, l'Union des vieux travailleurs de France a réclamé l'indexation des pensions et des allocations vieillesse sur la base de 50 % du salaire minimum interprofessionnel garanti ; et pour l'immédiat le congrès des vieux demandait :

1. La majoration d'au moins 20 % de toutes les allocations et pensions vieillesse afin de pallier la hausse du coût de la vie ;

2. Le relèvement des plafonds des ressources personnelles de 201.000 francs à 300.000 francs pour une personne seule et de 258.000 à 400.000 francs pour un ménage.

La commission du Travail de l'Assemblée nationale a estimé que ces dernières revendications étaient très modestes et amplement justifiées.

En effet, en mai dernier, sur le rapport de notre camarade Musmeaux, elle adoptait la proposition de loi communiste tendant, d'une part, à augmenter immédiatement de 20 % toutes les pensions, retraites et allocations vieillesse et, d'autre part, à un relèvement également de 20 % du plafond des ressources.

SI de Gaulle voulait satisfaire les revendications des vieux travailleurs — et ne pas se borner à un geste démagogique à la veille du référendum — il n'avait qu'à reprendre sous forme de décret la proposition de loi adoptée par la commission du Travail de l'Assemblée nationale.

Pour refuser de faire droit à cette légitime revendication, de Gaulle ne peut même pas invoquer l'argument financier, car l'argent existe.

En effet, lors du vote du « Fonds de solidarité », l'Assemblée nationale a créé 140 milliards de ressources annuelles qui sont prélevés régulièrement par le gouvernement.

Or, comme le nombre de bénéficiaires du « Fonds national de solidarité » est inférieur à 3 millions — au lieu de 4 millions quatre cent mille prévus — l'Etat ne verse aux vieux que 80 milliards environ par an, ce qui laisse un excédent de près de 60 milliards annuel.

Les vieux exigent, comme le prévoit la loi, que l'argent qui a été prélevé au cours des deux dernières années au profit du « Fonds de solidarité » leur soit versé immédiatement sous la forme d'une augmentation de leurs allocations vieillesse.

MAIS de Gaulle refuse. D'une part parce qu'il utilise l'argent destiné aux vieux pour le financement de la guerre d'Algérie et, d'autre part, parce qu'il est l'homme des capitalistes qui, eux, se moquent de la misère des vieux.

Au surplus, chacun sait que les politiciens réactionnaires, comme Pinay et Paul Reynaud, qui sont autour de de Gaulle et appellent à voter oui, sont les ennemis les plus acharnés des vieux travailleurs.

En mai 1956, ils ont voté contre l'octroi de l'allocation supplémentaire aux vieux et ils se sont toujours opposés à la revalorisation des pensions des retraites et des allocations vieillesse.

Par le vote de sa Constitution de type monarchique, de Gaulle veut enlever aux députés le droit de voter des lois qui permettent, par exemple, d'augmenter la retraite des vieux.

De Gaulle s'est donné aussi comme objectif de réduire au minimum le nombre des députés communistes, c'est-à-dire des meilleurs défenseurs des vieux travailleurs.

C'est dire que si les vieux votaient « oui », ils contribueraient eux-mêmes à aggraver leur propre misère.

DIMANCHE prochain les vieux répondront NON à la dictature de de Gaulle et à la misère.

En votant NON, ils voteront pour la revalorisation de leurs retraites et pour une République meilleure et plus humaine.

26-9-1958